

DÉLIBÉRATION N° 09-05 du 2 avril 2009

RELATIVE A L'APPEL A PROJET  
« SITES ATELIERS HYDROMORPHOLOGIE »

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

DELIBERE

Article unique

Sous réserve de l'avis conforme du Comité de Bassin, afin de mettre en œuvre l'appel à projets prévu au paragraphe C.3.2. alinéa 10 du 9<sup>ème</sup> programme :

- il est inséré dans le tableau des modalités d'aides ligne programme 24 l'alinéa suivant :

Nature des travaux	Subventions	Attributaires
Appel à projets - Sites ateliers (10 sites)	70 à 100 %	Collectivités locales, et groupements établissements publics ou privés, associations
Etudes	60 à 80 %	
Travaux	70 à 100 %	
Communication		

- le paragraphe D. 1.2.4. « montant maximal de l'aide de l'agence » est complété comme suit : « Pour l'appel à projet – sites ateliers hydromorphologie – la somme des subventions publiques peut atteindre 100 % ».

Le Secrétaire  
Directeur Général de l'Agence

  
Guy FRADIN

Le président du Conseil  
d'Administration

  
Daniel Canepa